



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 10
Absent : 0

Date de la convocation : 11 janvier 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par D CHALLOT
GARNIER Béatrice représentée par L BARBOTTIN
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°10

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : AMENAGEMENT HAMEAUX ET CENTRE-BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR-DSIL-FONDS VERT)

L'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement au titre de plusieurs dotations et fonds.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'Etat attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

A ce titre, la commune de Naintré **souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre des dotations et fonds de soutien à l'investissement pour effectuer des travaux d'aménagement, de mise en sécurité et de partage de la voirie.**

La volonté politique de la commune est d'axer ses travaux sur les problématiques de sécurité routière et sur l'amélioration du cadre de vie.

Les opérations envisagées consistent donc à :

- Hameau de Chezelles :
 - ✓ Réfection d'une partie de la couche de roulement de la rue Honoré de Balzac par le Conseil Départemental de la Vienne suite à un travail commun.
 - ✓ Création d'un aménagement de carrefour de type rond-point franchissable accompagné d'un volet paysager pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie ; ceci afin d'améliorer la visibilité dans le carrefour et faciliter la sortie des camions qui viennent livrer l'usine située au bout de la rue du Bac.
 - ✓ Un projet d'aménagement de plantations en pied de murs pour améliorer le cadre de vie et permettre la respiration des murs en pierre est envisagé en supplément de la réfection de la chaussée de la rue des Couteliers.
Coût : 50 840.00€ ht, soit : 61 008,00€ ttc

- Rue de Bergeste :
 - ✓ Un projet d'amélioration de la sécurité des piétons pour faciliter le partage de la voirie entre tous les usagers est envisagé en supplément de la réfection de la voirie rue de Bergeste.
Coût : 15 000.00€ ht, soit : 18 000,00€ ttc

- Rue Fernand Léger :
 - ✓ Réfection des trottoirs et entrées de parcelles avec un travail sur l'accessibilité pour tous les usagers par l'abaissement des trottoirs avec mise en place de bandes podotactiles au niveau des passages pour piétons.
Coût : 41 666.67€ ht, soit : 50 000,00€ ttc

Le projet global de réaménagement est estimé à 107 506.67€ ht, soit 129 008.00€ ttc.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ETAT (DETR/DSIL/FONDS VERT), 79.9950 % soit :	86 000.00 €
Fonds propres, 20.0050% soit :	21 506.67 €
Total	107 506.67 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité d'engager les travaux d'aménagement, de mise en sécurité et de partage de la voirie,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux au titre des dotations et fonds de soutien à l'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subvention;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat au titre des dotations et fonds de soutien à l'investissement ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

24 JAN. 2023



AR Prefecture

086-218601748-20230117-10_D2023-DE
Reçu le 23/01/2023